

Commentaires sur le bilan de l'été 2018

OBNL Silence Saint-Lambert
Mars 2018



Commentaires sur le *Bilan*

- Plaintes
- Données acoustiques
- Recommandations

Commentaires sur le *Bilan*

- Plaintes
- Données acoustiques
- Recommandations

Plaintes

- 486 plaintes du 21 mai au 30 septembre
 - Ce qui correspond à la dizaine près à ce que SSL a aussi reçu
 - Pour la plupart: des courriels
- À cela se rajoutent des plaintes que la SPJD refuse de répertorier
 - 9 plaintes pour la Nuit Blanche à La Ronde (21 septembre)
 - 13 plaintes pour Igloofest (2 février)
- Un numéro de téléphone et une adresse courriel unique?
 - Pour comptabiliser *toutes* les plaintes sur le bruit en provenance de Montréal

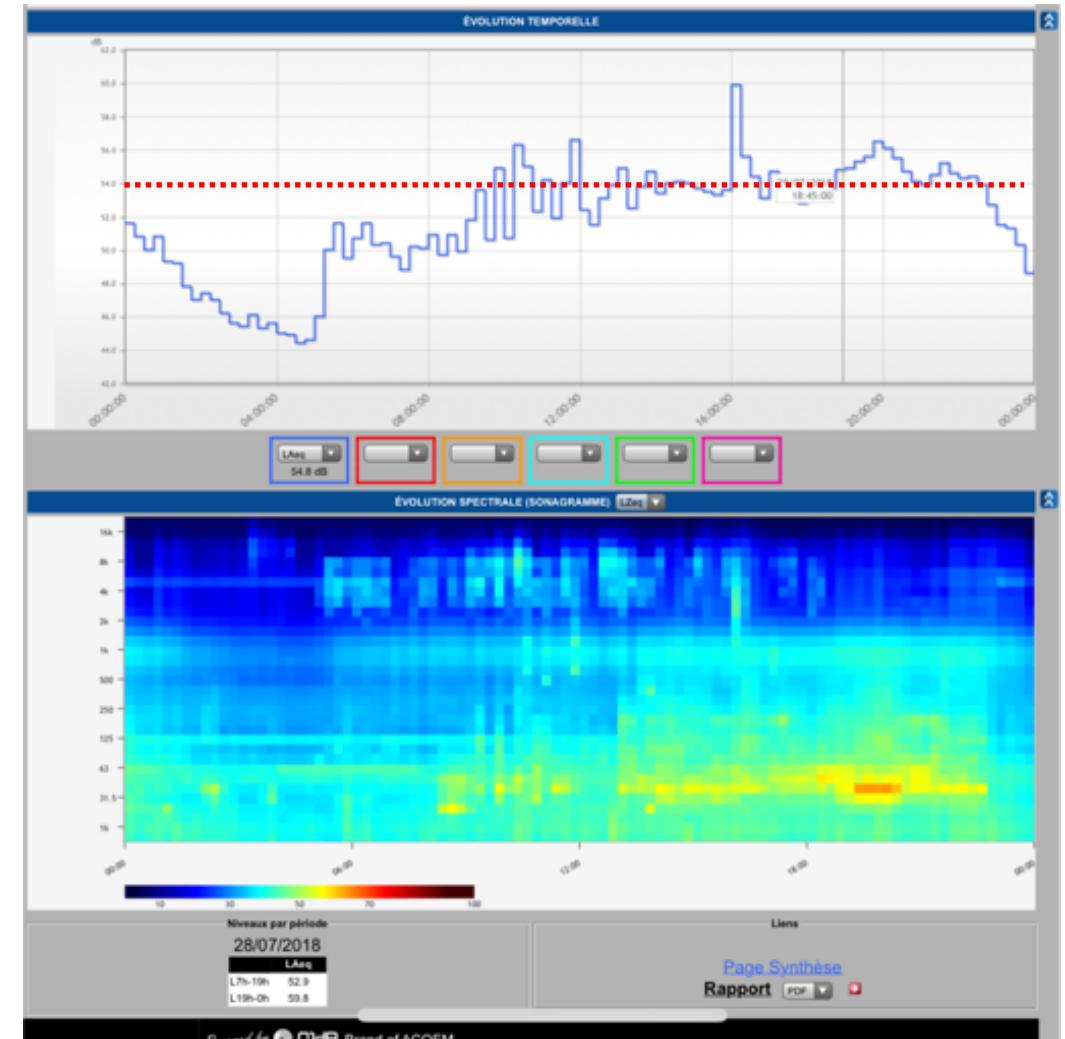
Commentaires sur le *Bilan*

- Plaintes
- Données acoustiques
- Recommandations

Heavy MTL (dimanche 29 juillet)

— Données communiquées aux media

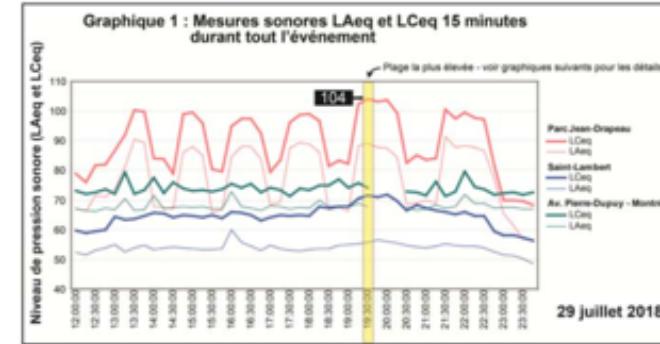
- Pas de bruit!
 - 54 dBA_{moyjourn}
 - bruit moyen de 56 dBA_{moy15min} communiqué aux media
- Pourtant, pour les résidents de Saint-Lambert
 - Plus de 70 plaintes
 - Basses fréquences très audibles
 - Incompréhension totale



Heavy MTL (dimanche 29 juillet)

—Selon le *Bilan Expérience Pilote*

- Bruit en $\text{dBC}_{\text{moy}15\text{min}} = 72 \text{ dBC}$
 - +10 dBC / bruit résiduel de $62 \text{ dBC}_{\text{moy}15\text{min}}$
 - +16 dB / bruit moyen de $56 \text{ dBA}_{\text{moy}15\text{min}}$ communiqué aux media



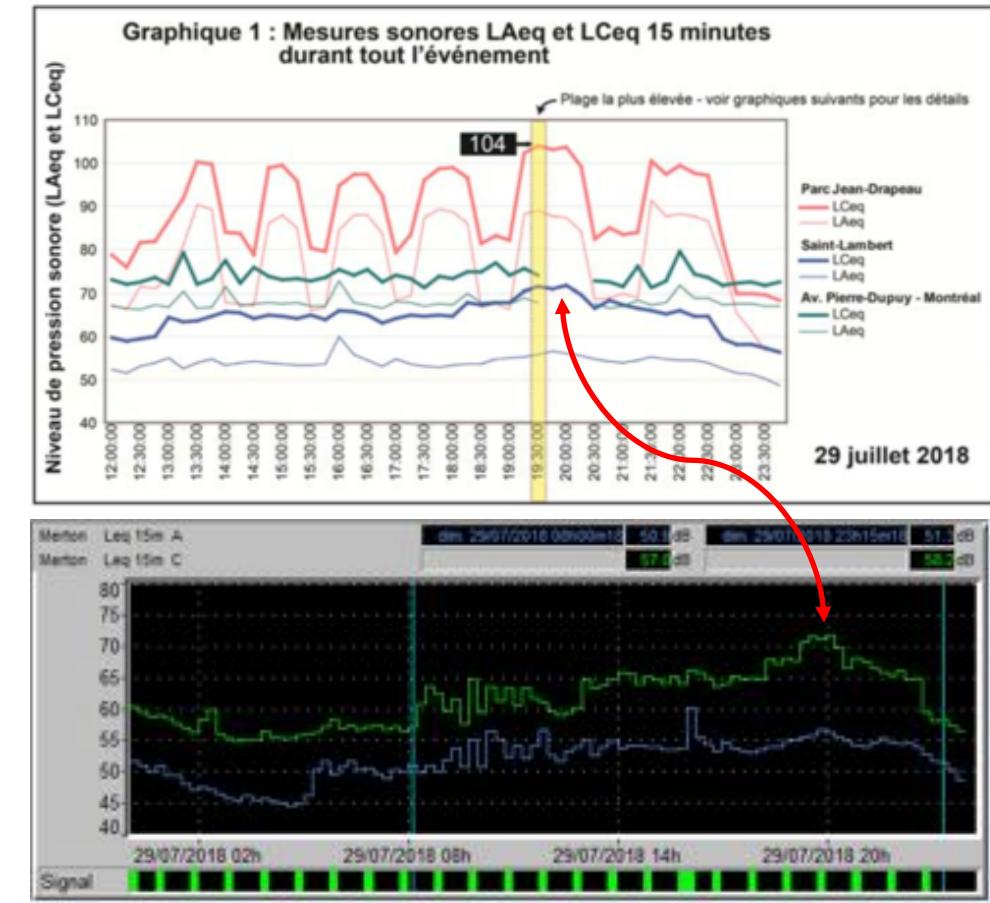
| Émergence sonore | Bruit résiduel en dBA (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBA (19 h 30 à 19 h 45) | Écart en dBA | Bruit résiduel en dBC (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBC (19 h 30 à 19 h 45) | Écart en dBC | Bruit particulier en dBC |
|------------------|------------------------------------|--|--------------|------------------------------------|--|--------------|--------------------------|
| Saint-Lambert | 54 | 56 | 2 | 62 | 72 | 10 | 71 |
| Av. Pierre-Dupuy | 65 | 68 | 3 | 71 | 74 | 3 | 71 |

| Niveaux sonores moyens | Pendant l'événement (13 h 30 à 22 h 30) | | Plage de 15 minutes la plus élevée pendant l'événement (19 h 30 à 19 h 45) | | | | | | LAeq 15 min (basses fréquences) | | | |
|------------------------|---|------|--|-------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------|---------------------------------|------------|---------------|------------|
| | LAeq | LCeq | LAeq 15 min | LCeq 15 min | Écart dBC-dBA | LAeq 15 min (basses fréquences) | LCeq 15 min (basses fréquences) | Écart dBC-dBA | LAeq 31,5 Hz | LCeq 40 Hz | Écart dBC-dBA | LAeq 50 Hz |
| Parc Jean-Drapeau | 86 | 98 | 89 | 104 | 15 | | | | | | | |
| Saint-Lambert | 55 | 67 | 56 | 72 | 16 | 64 | 71 | 65 | 60 | | | |
| Av. Pierre-Dupuy | 68 | 75 | 68 | 74 | 6 | 64 | 64 | 63 | 62 | | | |

Heavy MTL (dimanche 29 juillet)

— Selon notre analyse des données

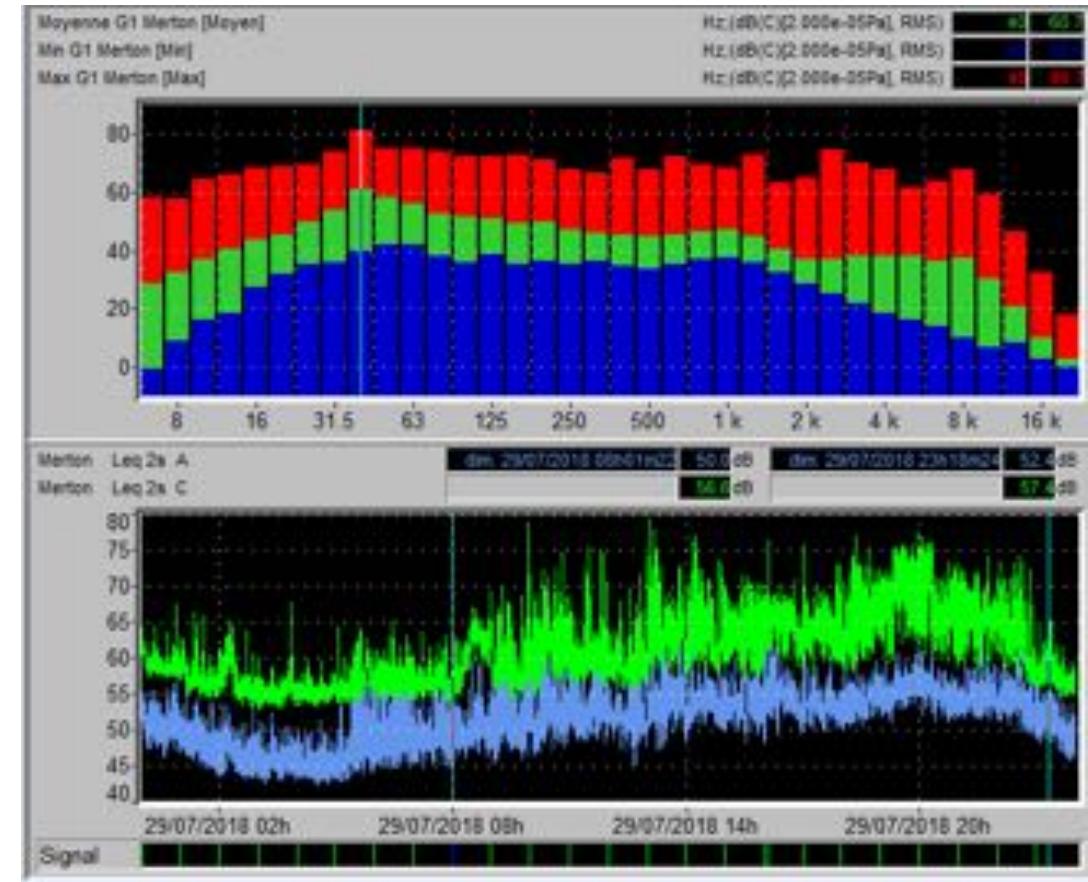
- On retrouve bien la courbe de bruit en $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}15\text{min}}$
- Pointe **72** $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}15\text{min}}$



Heavy MTL (dimanche 29 juillet)

—Selon notre analyse des données

- Bruit en $\text{dBC}_{\text{moy2s}}$ sur Merton
- Pointes à $80.7 \text{ dBC}_{\text{moy2s}}$ à 40Hz
 - +18 dBC /
bruit résiduel moyen
de $62 \text{ dBC}_{\text{moy15min}}$
 - +24 dB /
bruit moyen $56 \text{ dBA}_{\text{moy15min}}$



Décibel est logarithmique

$$X_{\text{dB}} = 10 \log_{10} \left(\frac{P_1}{P_0} \right)$$

62 dB 

+3 dB
= 65 dB 

+3 dB
= 68 dB 

+3 dB
= 71 dB 

+3 dB
= 74 dB 

Décibel est logarithmique

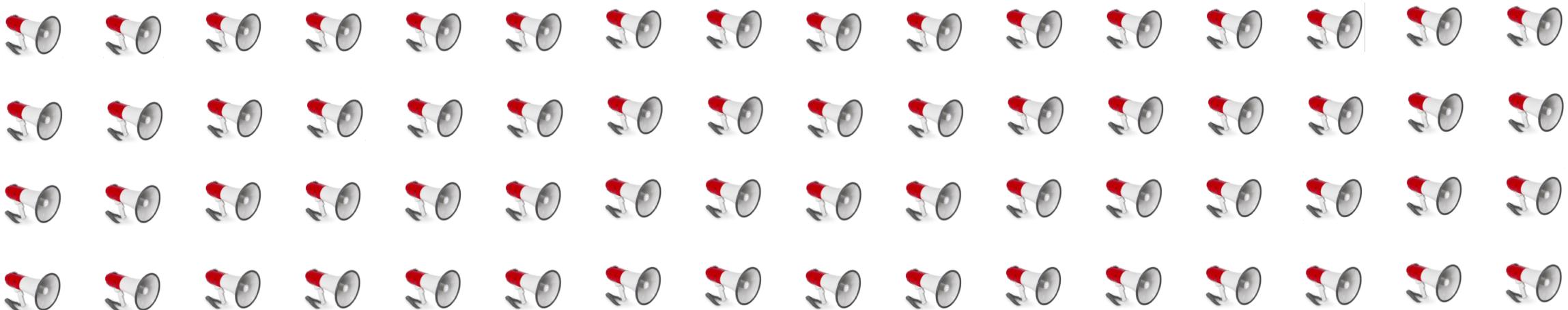
62 dB



bruit résiduel moyen
de $62 \text{ dBC}_{\text{moy}15\text{min}}$

$$X_{\text{dB}} = 10 \log_{10} \left(\frac{P_1}{P_0} \right)$$

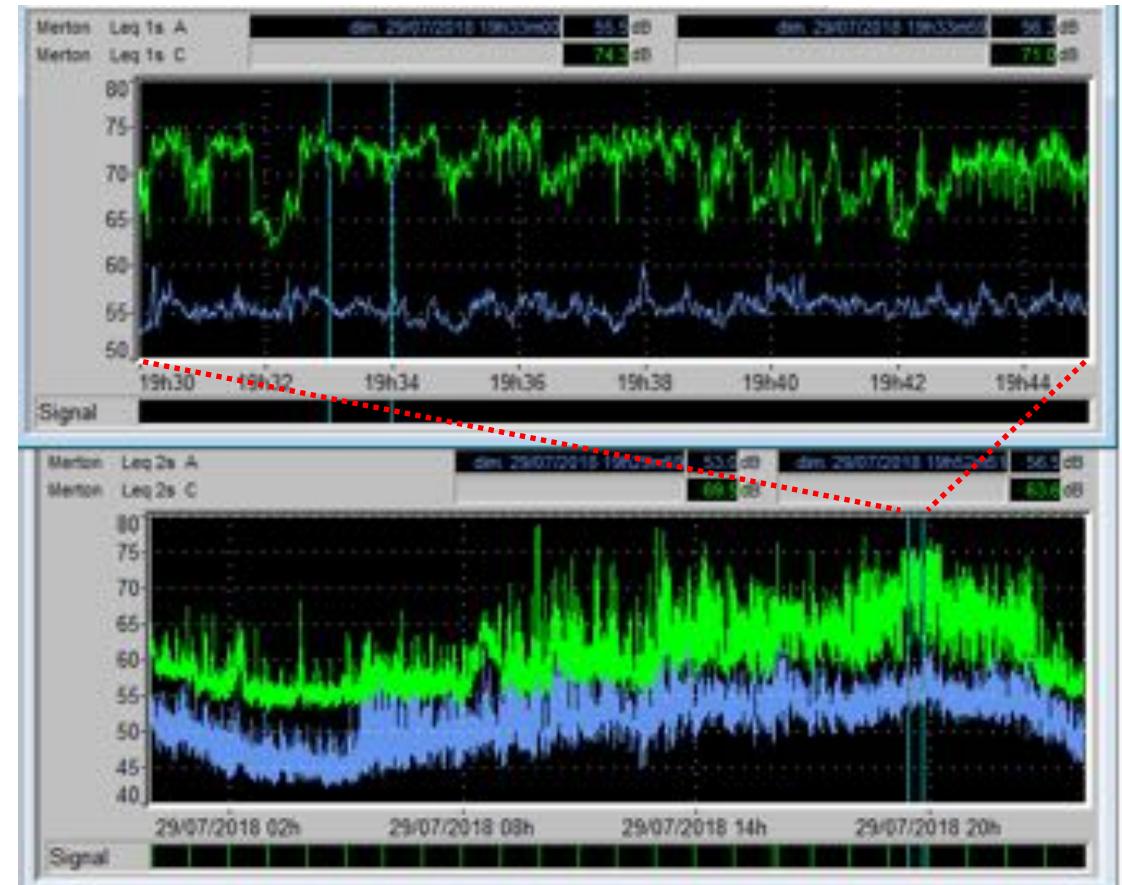
Pointes ressenties à
 $80.7 \text{ dBC}_{\text{moy}2\text{s}}$ à 40Hz



Heavy MTL (dimanche 29 juillet)

—Selon notre analyse des données

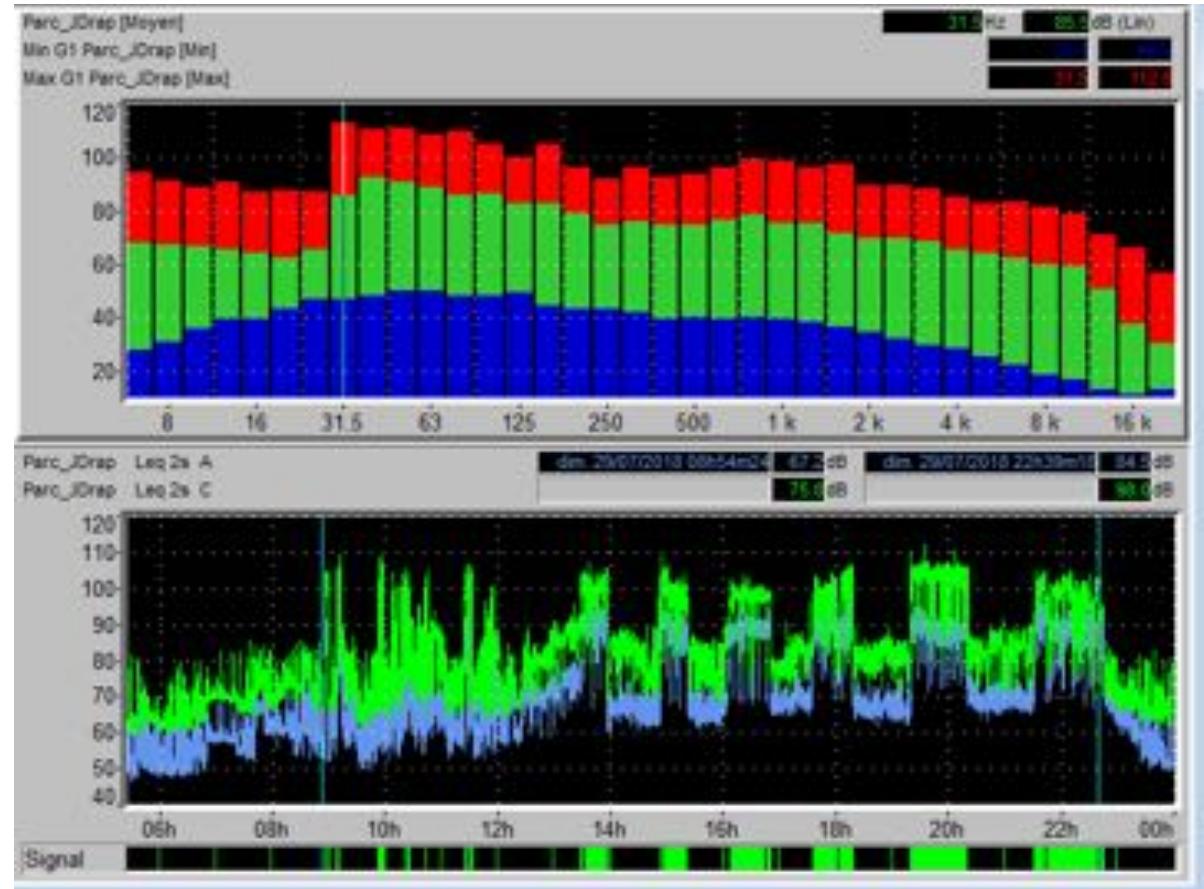
- Zoom sur 19h30-45 (Merton)
 - Effet de martèlement des basses fréquences à la seconde



Heavy MTL (dimanche 29 juillet)

—Selon notre analyse des données

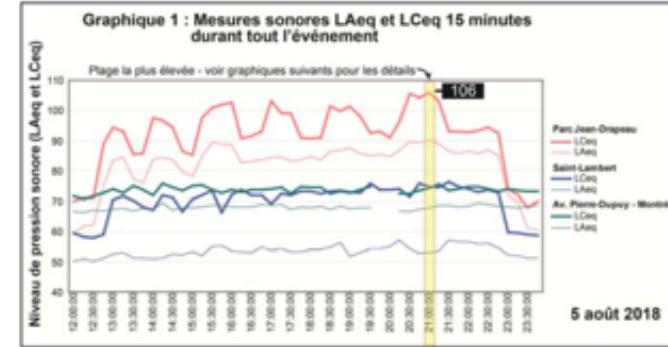
- Bruit sur site en $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
- Pointes à $112.6 \text{ dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
 - +9 dB / bruit moyen de 104 $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}15\text{min}}$
- Risque de santé
 - Max de 105 dB
 - (en France: 102 dB depuis 2017)



Osheaga (dimanche 5 août)

—Selon le *Bilan Expérience Pilote*

- Bruit sur Merton
en $dBC_{moy15min} = 75 \text{ dBC}$
- +17 dBC / bruit résiduel
 - Bruit 32x plus puissant que le bruit résiduel en dBC
- +22 dB / bruit en $dBA_{moy15min}$
 - Bruit 128x plus puissant que le bruit en $dBA_{moy15min}$



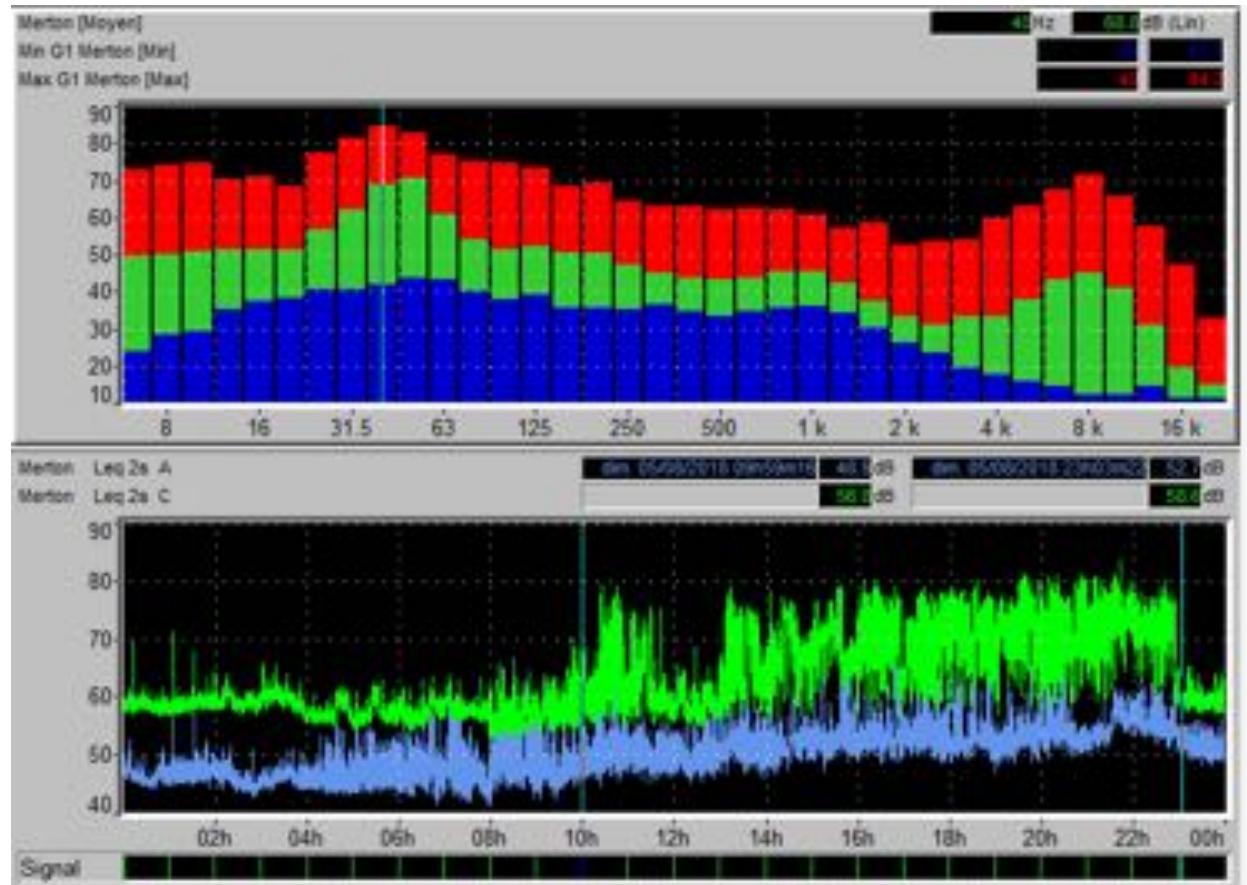
| Émergence sonore | Bruit résiduel en dBA (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBA (21 h à 21 h 15) | Écart en dBA | Bruit résiduel en dBC (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBC (21 h à 21 h 15) | Écart en dBC | Bruit particulier en dBC |
|------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------------------------------------|--------------|--------------------------|
| Saint-Lambert | 50 | 53 | 3 | 58 | 75 | 17 | 75 |
| Av. Pierre-Dupuy | 67 | 68 | 1 | 73 | 74 | 1 | 69 |

| Niveaux sonores moyens | Pendant l'événement (13 h à 23 h) | | Plage de 15 minutes la plus élevée pendant l'événement (21 h à 21 h 15) | | | | | | |
|------------------------|-----------------------------------|------|---|-------------|---------------|---------------------------------|-------|-------|-------|
| | LAeq | LCeq | LAeq 15 min | LCeq 15 min | Écart dBC-dBA | LZeq 15 min (basses fréquences) | | | |
| | | | | | | 31,5 Hz | 40 Hz | 50 Hz | 63 Hz |
| Parc Jean-Drapeau | 86 | 99 | 90 | 106 | 16 | 93 | 104 | 103 | 92 |
| Saint-Lambert | 54 | 73 | 53 | 75 | 22 | 64 | 72 | 74 | 60 |
| Av. Pierre-Dupuy | 68 | 74 | 68 | 74 | 6 | 62 | 66 | 67 | 64 |

Osheaga (dimanche 5 août)

—Selon nos analyses

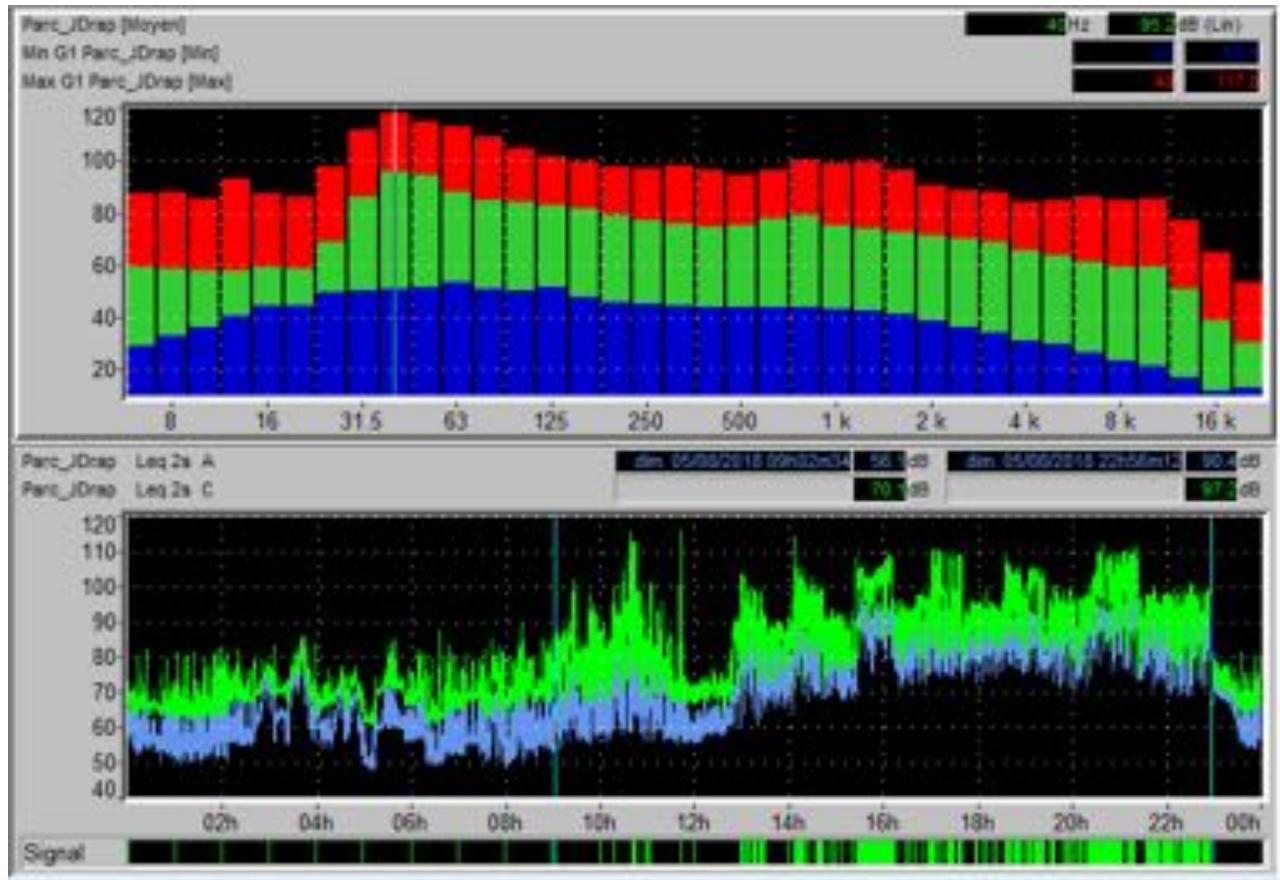
- Bruit rue Merton en $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
- Pointes à $84.2 \text{ dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
 - +26 dBC / bruit résiduel moyen de $58 \text{ dB}\text{C}_{\text{moy}15\text{min}}$
 - Bruit 128x plus puissant
 - +31 dB / bruit en $\text{dBA}_{\text{moy}15\text{min}}$
- Importance des (très) basses fréquences
 - 20-60 Hz



Osheaga (dimanche 5 août)

—Selon nos analyses

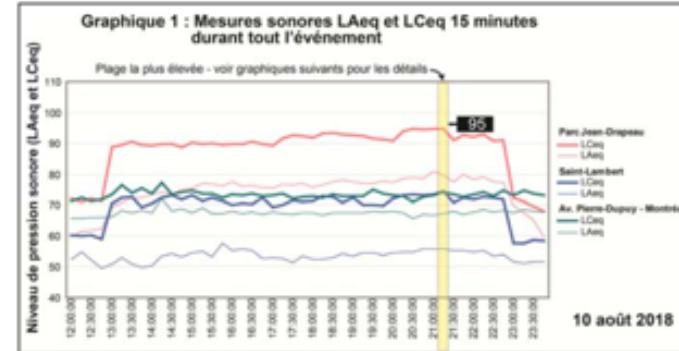
- Bruit au PJD en dBC_{moy2s}
- Pointes à 117.8 dBC_{moy2s}
- Importance des (très) basses fréquences
 - 20-60 Hz



Ile Soniq (vendredi 10 août)

—Selon le *Bilan Expérience Pilote*

- Bruit en $dBC_{moy15min} = 74$ dBC
 - +11 dBC / bruit résiduel
 - Bruit 16x plus puissant que le bruit résiduel en dBC
 - +18 dB / bruit en $dBA_{moy15min}$
 - Bruit 64x plus puissant que le bruit en $dBA_{moy15min}$



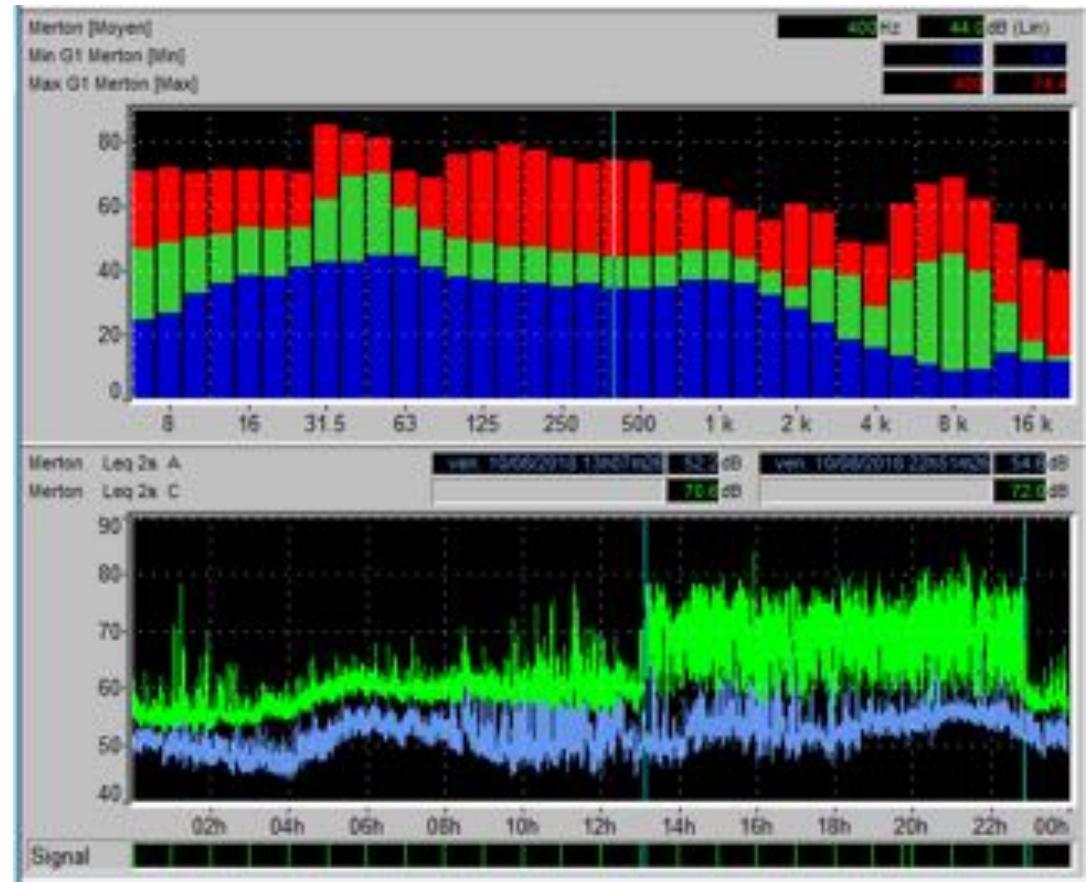
| Émergence sonore | Bruit résiduel en dBA (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBA (22 h 15 à 22 h 30) | Écart en dBA | Bruit résiduel en dBC (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBC (22 h 15 à 22 h 30) | Écart en dBC | Bruit particulier en dBC |
|------------------|------------------------------------|--|--------------|------------------------------------|--|--------------|--------------------------|
| Saint-Lambert | 53 | 56 | 3 | 63 | 74 | 11 | 74 |
| Av. Pierre-Dupuy | 67 | 67 | 0 | 73 | 74 | 1 | 67 |

| Niveaux sonores moyens | Pendant l'événement (13 h à 23 h) | | Plage de 15 minutes la plus élevée pendant l'événement (21 h 15 à 21 h 30) | | | | | | |
|------------------------|-----------------------------------|------|--|-------------|---------------|---------------------------------|-------|-------|-------|
| | LAeq | LCeq | LAeq 15 min | LCeq 15 min | Écart dBC-dBA | LZeq 15 min (basses fréquences) | | | |
| | | | | | | 31,5 Hz | 40 Hz | 50 Hz | 63 Hz |
| Parc Jean-Drapeau | 77 | 92 | 80 | 95 | 15 | | | | |
| Saint-Lambert | 54 | 72 | 56 | 74 | 18 | 71 | 71 | 71 | 60 |
| Av. Pierre-Dupuy | 68 | 74 | 67 | 74 | 7 | 60 | 62 | 64 | 66 |

Ile Soniq (vendredi 10 août)

—Selon nos analyses

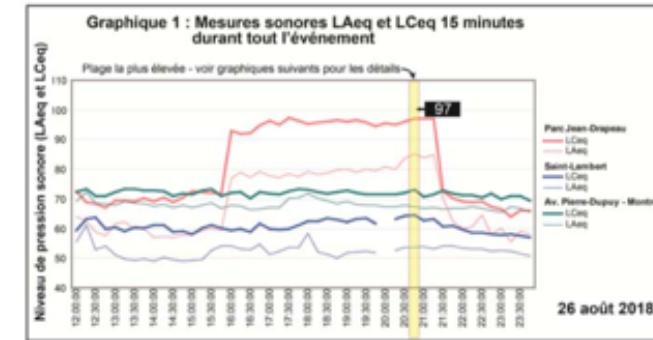
- Bruit rue Merton en $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
- Pointes à 85.3 $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
 - +22 dBC / bruit résiduel moyen de 63 $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}15\text{min}}$
 - +29 dB / bruit en $\text{dBA}_{\text{moy}15\text{min}}$
- Importance des basses fréquences
 - 30-60 Hz



Piknic Electronic (dimanche 26 août)

—Selon le *Bilan Expérience Pilote*

- Bruit en dBCmoy15min = 65 dBC
- +5 dBC / bruit résiduel
 - Bruit 4x plus puissant que le bruit résiduel en dBC
- +11 dB / bruit en dBAmoy15min
 - Bruit 16x plus puissant que le bruit en dBAmoy15min



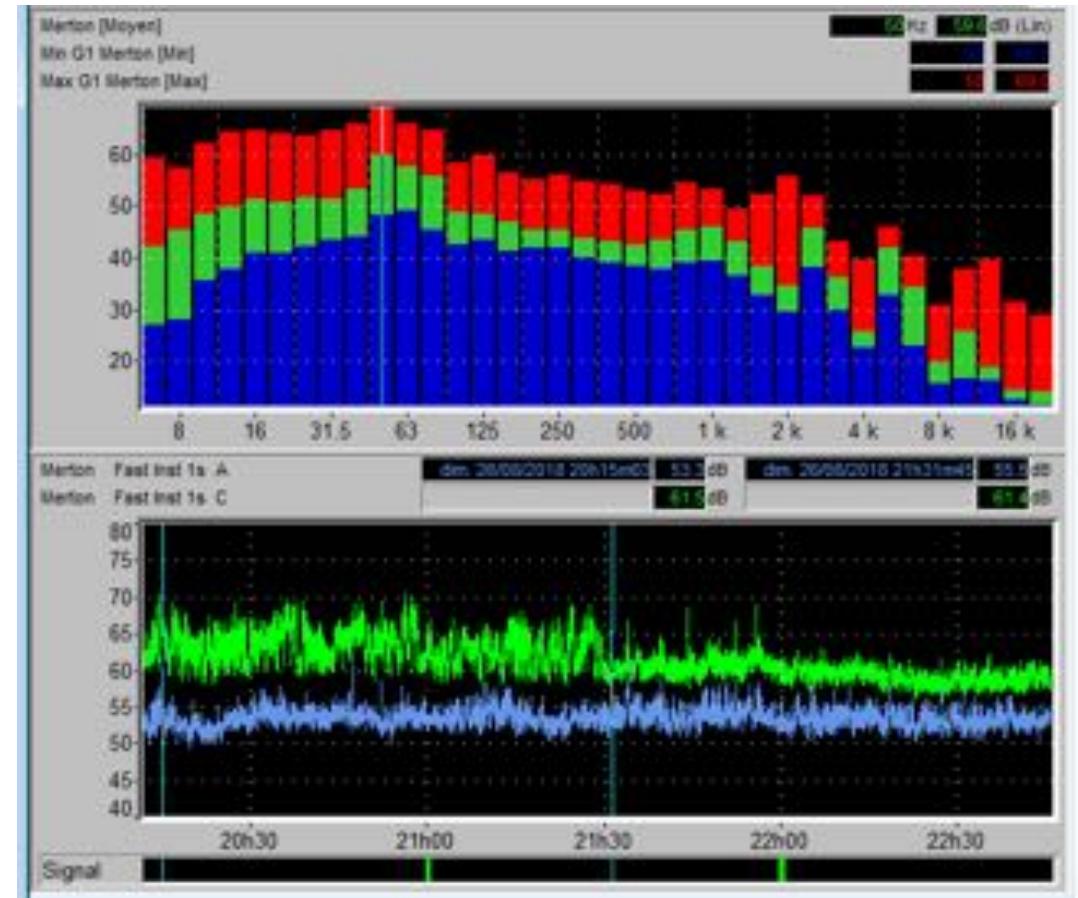
| Émergence sonore | Bruit résiduel en dBA (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBA (20 h 45 à 21 h) | Écart en dBA | Bruit résiduel en dBC (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBC (20 h 45 à 21 h) | Écart en dBC | Bruit particulier en dBC |
|------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------------------------------------|--------------|--------------------------|
| Saint-Lambert | 54 | 54 | 0 | 60 | 65 | 5 | 63 |
| Av. Pierre-Dupuy | 67 | 67 | 0 | 71 | 73 | 2 | 69 |

| Niveaux sonores moyens | Pendant l'événement (16 h à 21 h 30) | | Plage de 15 minutes la plus élevée pendant l'événement (20 h 45 à 21 h) | | | | | | |
|------------------------|--------------------------------------|------|---|-------------|---------------|---------------------------------|-------|-------|-------|
| | LAeq | LCeq | LAeq 15 min | LCeq 15 min | Écart dBC-dBA | LZeQ 15 min (basses fréquences) | | | |
| | | | | | | 31,5 Hz | 40 Hz | 50 Hz | 63 Hz |
| Parc Jean-Drapeau | 81 | 96 | 85 | 97 | 12 | | | | |
| Saint-Lambert | 54 | 63 | 54 | 65 | 11 | 51 | 54 | 61 | 59 |
| Av. Pierre-Dupuy | 68 | 72 | 67 | 73 | 6 | 66 | 60 | 62 | 66 |

Piknic Electronic (dimanche 26 août)

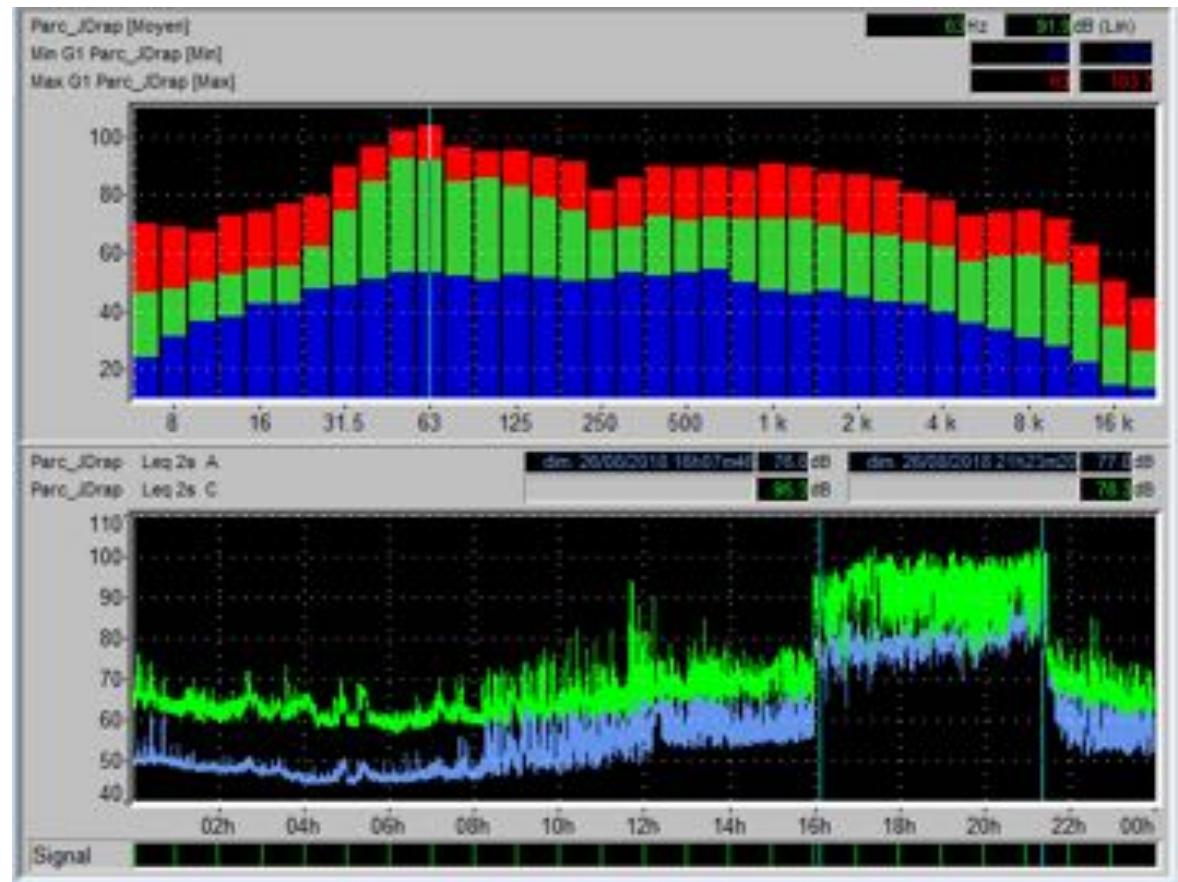
—Selon nos analyses

- Bruit rue Merton en dBmoy2s
- Pointes à 69 dBc
 - +9 dBc / bruit résiduel
 - Bruit 8x plus puissant
 - +15 dB / bruit en dBAmoy15min
 - Bruit 32x plus puissant
- Importance des (très) basses fréquences
 - 20-60 Hz



Piknic Electronic (dimanche 26 août) — Selon nos analyses

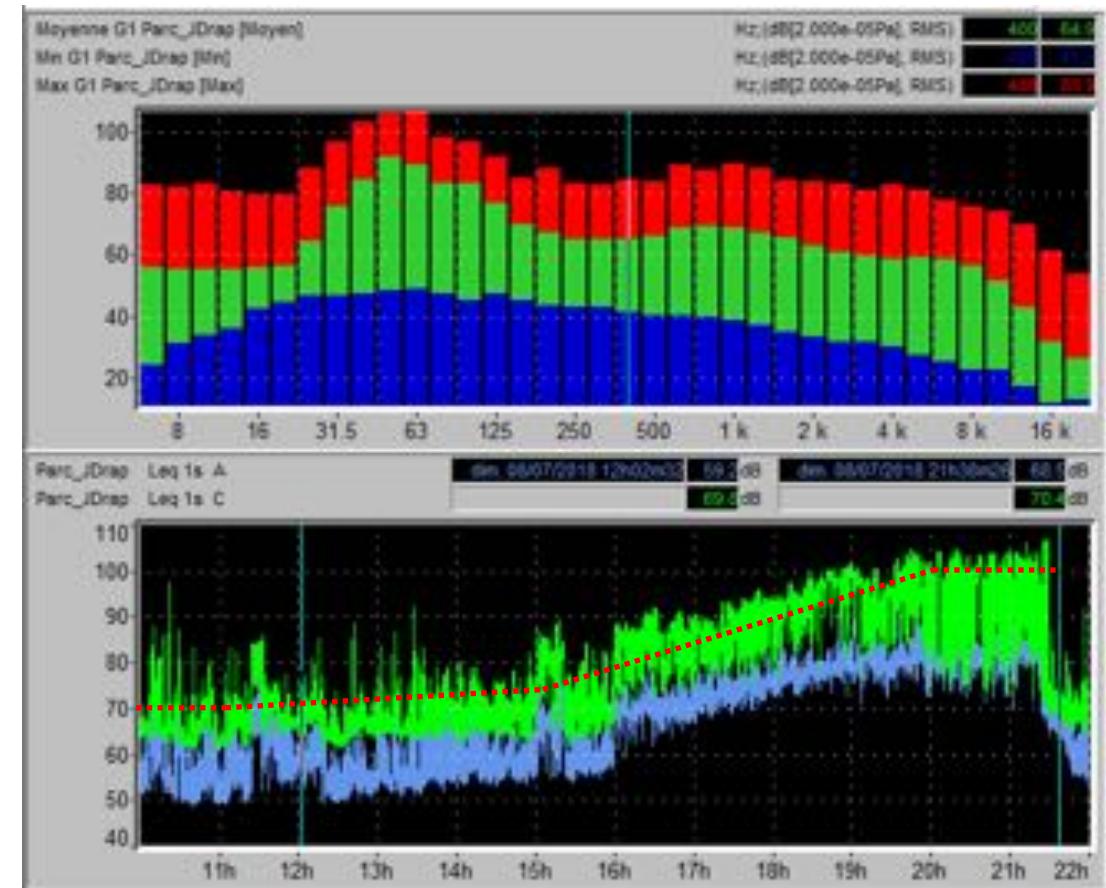
- Bruit au PJD en dBC_{moy2s}
 - Pointes à 103.7 dBC_{moy2s}
 - Importance des basses fréquences
 - 40-60 Hz



Weekends du monde + Piknic (dimanche 8 juillet)

— Non analysés par le *Bilan Expérience Pilote*

- Au PJD
- Weekends du monde la journée
 - Pointes à 75-80 dBC au PJD
- Piknic à 16h00 (?)
 - Pointes à 106 dBC au PJD
- Augmentation continue du bruit toute la journée



Weekends du monde + Piknic (dimanche 8 juillet)

— Selon nos analyses

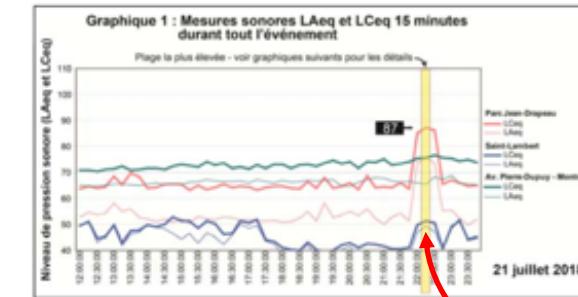
- Sur Merton
- Weekends du monde la journée
 - Augmentation du bruit dès 12h
 - Passe de $60 \text{ dBC}_{\text{moy}15\text{min}}$ résiduel à $66 \text{ dBC}_{\text{moy}15\text{min}}$
 - $+6 \text{ dBC}$ / bruit résiduel
 - Pointes à 75 dBC
- Piknic à 16h00
 - $72.3 \text{ dBC}_{\text{moy}15\text{min}}$
 - $+12 \text{ dBC}$ / bruit résiduel
 - Pointes à 80 dBC



International des Feux (samedi 21 juillet)

— Selon le *Bilan Expérience Pilote*

- Bruit en $dBC_{moy15min} = 69 \text{ dBC}$
- +8 dBC / bruit résiduel
 - Bruit 8x plus puissant que le bruit résiduel en dBC
- +18 dB / bruit en $dBA_{moy15min}$
 - Bruit 64x plus puissant que le bruit en $dBA_{moy15min}$



Erreur de courbe dans le *Bilan*

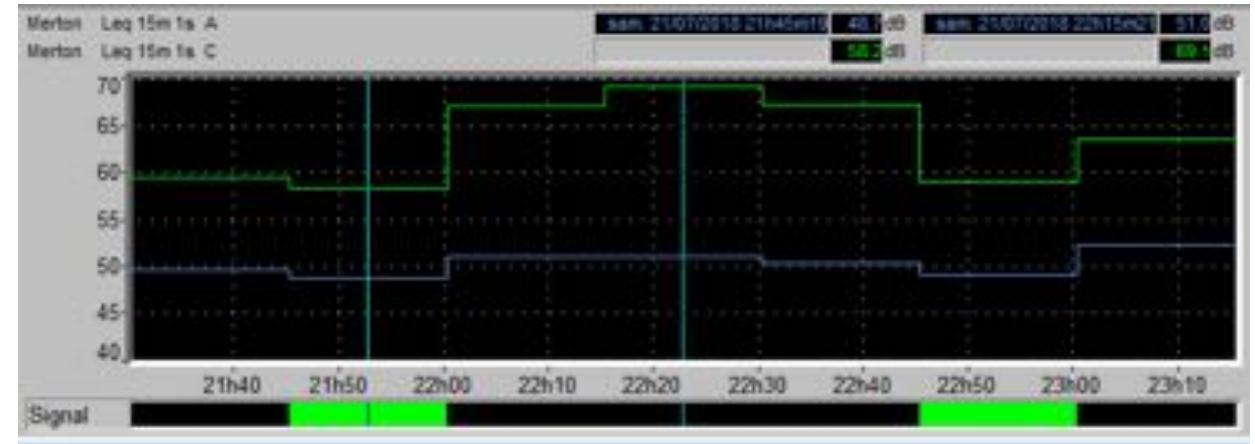
| Émergence sonore | Bruit résiduel en dBA (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBA (22 h 15 à 22 h 30) | Écart en dBA | Bruit résiduel en dBC (9 h à 12 h) | Bruit ambiant en dBC (22 h 15 à 22 h 30) | Écart en dBC | Bruit particulier en dBC |
|------------------|------------------------------------|--|--------------|------------------------------------|--|--------------|--------------------------|
| Saint-Lambert | 51 | 51 | 0 | 61 | 69 | 8 | 68 |
| Av. Pierre-Dupuy | 65 | 66 | 1 | 71 | 76 | 5 | 74 |

| Niveaux sonores moyens | Pendant l'événement (22 h à 22 h 30) | | Plage de 15 minutes la plus élevée pendant l'événement (22 h 15 à 22 h 30) | | | | | | |
|------------------------|--------------------------------------|------|--|-------------|---------------|---------------------------------|-------|-------|-------|
| | LAeq | LCeq | LAeq 15 min | LCeq 15 min | Écart dBC-dBA | LZeq 15 min (basses fréquences) | | | |
| | | | | | | 31,5 Hz | 40 Hz | 50 Hz | 63 Hz |
| Parc Jean-Drapeau | 75 | 86 | 76 | 87 | 11 | | | | |
| Saint-Lambert | 51 | 68 | 51 | 69 | 18 | 65 | 62 | 62 | 60 |
| Av. Pierre-Dupuy | 66 | 76 | 66 | 76 | 10 | 68 | 69 | 68 | 68 |

International des Feux (samedi 21 juillet)

—Selon le *Bilan Expérience Pilote*

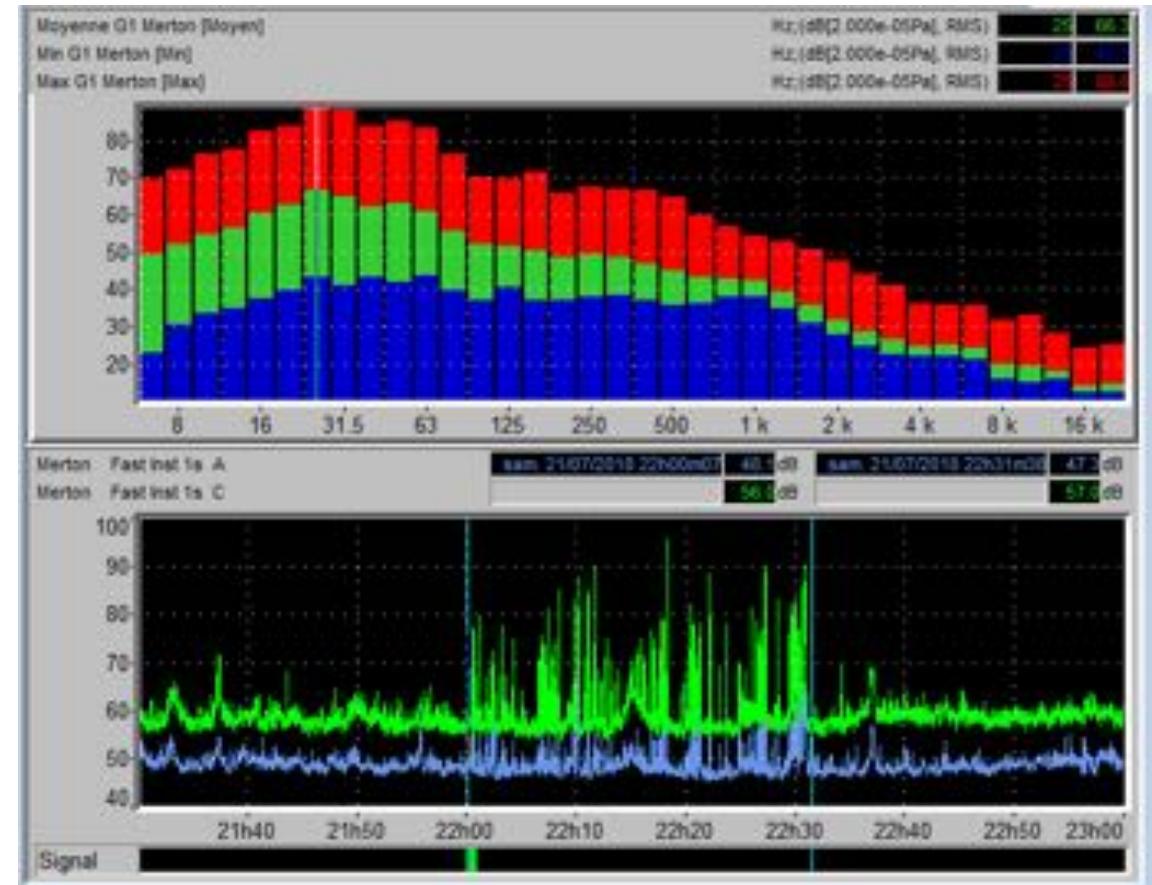
- Courbe exacte
- Bruit moyen de 69 dB_{C_{moy15min}} confirmé



International des Feux (samedi 21 juillet)

—Selon nos analyses

- Bruit rue Merton en $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
- Pointes à 88.6 $\text{dB}\text{C}_{\text{moy}2\text{s}}$
 - +28 dBC / bruit résiduel de 61 dBC
 - Bruit 512x plus puissant
- Importance des (très) basses fréquences
 - 10-60 Hz



Affichage du bruit instantané mesuré en dBC_{moy2s} (et non pas du bruit moyen sur 15 minutes)

| Événement | Date | Bruit événementiel au PJD (pointe) | | | Bruit résiduel à Saint-Lambert (rue Merton) | | | Bruit événementiel à Saint-Lambert (rue Merton) (pointe) | | | Différence événementiel-résiduel | | | Rapport en puissance sonore perçue ("2" = puissance x2 résultant d'une augmentation de +3dB) | | | Commentaire |
|-------------------------|-------------|------------------------------------|----------------|-------------|---|----------------|-------------|--|----------------|-------------|----------------------------------|----------------|-------------|--|------------------------|--|-------------|
| | | dBA (15min) | dbc (15min) | dbc (2s) | dBA (15min) | dbc (15min) | dbc (2s) | dBA (15min) | dbc (15min) | dbc (2s) | dBA (15min) | dbc (15min) | dbc (2s) | base dBA (15min) | base dbc (15min) | base dbc (2s) | |
| Heavy Montréal | 29-juill-18 | 89 | 104 | 113 | 54 | 62 | 56 | 72 | 81 | 2 | 10 | 19 | x 2 | x 78 | x 79 | | |
| Oshawa | 05-août-18 | 90 | 106 | 118 | 50 | 58 | 53 | 75 | 84 | 3 | 17 | 26 | x 2 | x 58 | x 59 | Bruit en pointe supérieur à 119 dBC sur site. Passer en dBCmoy15min ajoute 19 dB au dBAmoy 1 min. | |
| Be Sosiq | 10-août-18 | 80 | 95 | 102 | 53 | 63 | 56 | 74 | 85 | 3 | 11 | 22 | x 2 | x 13 | x 158 | Passer en dBCmoy2s ajoute 10 dB de plus Importance des basses fréquences (20-60Hz). | |
| Piknic | 26-août-18 | 85 | 97 | 104 | 54 | 60 | 54 | 65 | 69 | 0 | 5 | 9 | x 1 | x 1 | x 8 | Bruit sur site semblable aux gros événements; localisation différente; laisse prévoir une augmentation de bruit si situé au même endroit que les gros événements | |
| Weekend du monde | 08-juill-18 | | | | 54 | 60 | | 66 | 79 | | 6 | 15 | x | x 4 | x 32 | Non analysés par la SPID. Données de spectre manquantes | |
| Internationale des Feux | 21-juill-18 | 76 | 87 | | 51 | 61 | 51 | 69 | 89 | 0 | 8 | 28 | x 1 | x 6 | x 677 | Importance du bruit instantané et des basses fréquences pour les feux d'artifices (ajoute 20dBC au bruit résiduel) | |

Commentaires sur le *Bilan*

- Plaintes
- Données acoustiques
- Recommandations

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

• Des avancées positives

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

- Inexact: Rapport SNC Lavalin sur l'été 2014, avec des données semblables
- Pourquoi ne pas l'avoir intégré?

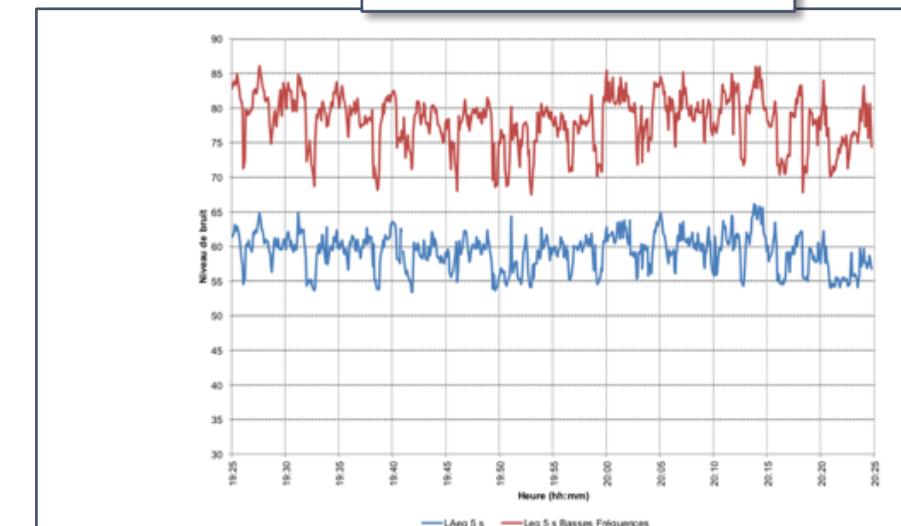
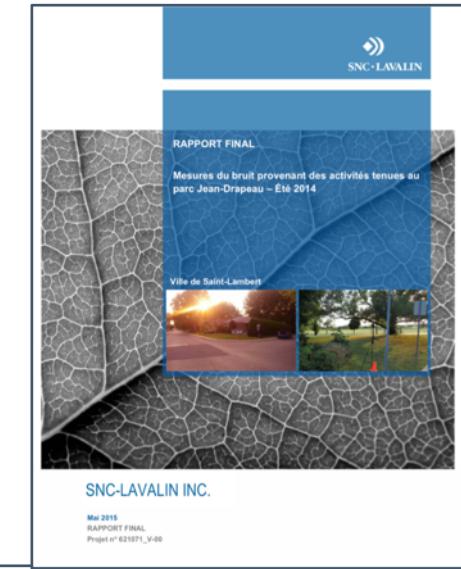


Figure B-10 Niveaux de bruit mesurés au point 1 le 3 août 2014 – OSHEAGA

Mesures du bruit provenant des activités tenues au parc Jean-Drapeau
621071 Ville de Saint-Lambert

28 mai 2015
Rapport final / V-00

© SNC-Lavalin inc. 2015. Tous droits réservés. Confidential

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

• Oui!

• Quelles limites?

- en dBA_{moy2s} et dbc_{moy2s} ?

• Quels événements?

- Tous les événements? (y compris Igloofest, Grand Prix, Nuit Blanche etc. non nécessairement organisés par la SPJD)
- Les *essais de son* ?

• Quels horaires? Combien d'heures par an?

- (Pré)calendrier et horaires des événements communiqué 6 mois avant, et de manière continue (site Internet)?

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

• Oui!

- Afficher les mesures en temps réel en en dBA_{moy2s} et $dB C_{moy2s}$?
- Quels délais admissibles pour corriger la situation (X minutes)?

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

• Plus précisément ?

- Moins de jours d'événements? Combien?
- Plus d'événements répartis sur l'année longue?
- De nouveaux lieux sont-ils à l'étude?
 - Pour mieux répartir les événements sur le Grand Montréal?

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

- 
- Plus précisément ?
 - Quel milieu de la santé?
 - Quelle recherche universitaire?
 - Inclure aussi les citoyens qui sont directement touchés

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.



Rapport de consultation publique
**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DU
PARC JEAN-DRAPEAU**

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

27 mars 2019

- Plus précisément ?
- Selon le rapport (27 mars)

- « La commission a entendu un message clair lors de la consultation : le Parc devrait être un milieu à caractère naturel au cœur de la ville, composé d'une diversité de paysages, généreusement plantés » (p.111)
- « Le principe de « *bon voisinage* » avec les résidents des quartiers limitrophes, notamment en ce qui a trait à l'enjeu du bruit provenant de la programmation événementielle du Parc » (p.114)

- Donc, concrètement?

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

• Plus précisément ?

- Indicateurs de quoi
- Modélisation prédictive ou temps-réel
- Quels objectifs
- Quel calendrier

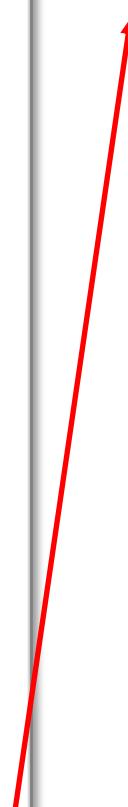
RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

- 
- Plus précisément ?
 - Quel calendrier?

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

• Pourquoi ne pas se conformer déjà au cadre législatif actuel?

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

Points absents

- Ré-orientation des scènes dans le sens du fleuve ou vers Montréal pour
 - Piknics
 - Weekends du Monde
 - Scène de spectacle F1
 - Autres événements de petite taille
- Aménagements de l'amphithéâtre
 - Tours à délai ?
 - Mur anti-bruit ?
- À quoi vont être affecter les 2 millions de dollars prévus pour réduire le bruit?
- Des pénalités vont-elles être prévues en cas de non respect?

RECOMMANDATIONS POUR 2019

Compte tenu :

- de la combinaison des facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- des données enregistrées pendant l'expérience-pilote;
- de l'absence de seuils de référence entre 2014 et 2018;
- des relevés sonores et des ajustements en temps réel;
- des nuisances occasionnées par les basses fréquences; et
- de la modification du site des événements au parc Jean-Drapeau en 2019.

Il est recommandé pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;
- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

Points absents

- Quel calendrier de mise en œuvre?
- Quelle forme pourrait prendre l'accord? Quel calendrier de négociation?
- Séance d'information publique (qui devait avoir lieu à la sortie de l'été 2018)?
- Où en sont les poursuites devant la cour?

Tant que le problème existe, les demandes des citoyens demeurent

- Communiquées lors de la rencontre de mars 2018
- Nouveau document formalisé en juin 2018
- Incluses dans le mémoire déposé à l'OCPM et communiqué au Conseil municipal en septembre 2018
- Rappelés lors de la rencontre d'octobre 2018

La gestion du bruit du Parc Jean Drapeau : Les demandes des citoyens de Saint-Lambert

Document rédigé par les citoyens regroupés sous l'OBNL Silence Saint Lambert
18 juin 2018

Les familles de Silence Saint-Lambert demandent :

1. La réduction des émissions de contaminant sonore à hauteur maximale de 60 dBA LAFmax(1sec) avec -5 dB supplémentaires pour les basses fréquences (*respect des articles 19.1, 19.2, 19.3 et 20 de la LQE*)
2. La suspension immédiate des travaux de l'amphithéâtre géant jusqu'à obtention d'un certificat d'autorisation en matière de pollution sonore (*respect de l'article 22 de la LQE*)
3. L'adoption d'un système de crédits bruits (comme les crédits « carbone ») sur le modèle australien (*10 crédits annuels de + 5dB pour 4 heures*)
4. Un accord durable qui ait force de loi, assorti de pénalités financières, et mis en œuvre dès janvier 2019.

Ces demandes sont justifiées ci-après.

Consultation publique sur l'avenir du Parc Jean Drapeau 2018-2028

Mémoire déposé par l'OBNL Silence Saint Lambert

18 septembre 2018

Le Bilan de l'expérience pilote

- Des avancées positives
- De nombreux points à préciser
- D'autres à ajouter
- Calendrier de mise en œuvre?
- Prochaines étapes?